Avant les repas... au goûter
SALAMBO
Se boit frais
FOIRE DE LILLE — ESPLANADE
DEGUSTATION GRATUITE SUR INVITATIONS
9038

TERRIBLE ACCIDENT D'AVIATION au cours de manœuvres

Un capitaine et un adjudant tués

Alors qu'une quinzaine d'avions du 3e Régiment de chasse effectuaient des manœuvres dans la région d'Ardentes, l'un des appareils, pilote par l'adjudant Alfred Roy, agé de 35 ans, ayant comme passager le capitaine Paul Tapie, âgé de 30 ans, du 2e Regiment d'Aviation, piqua vers le sol au-dessous du hameau de Dressais.

Jugeant la chute inevitable, l'adjudant Roy, à 40 mètres de terre, sauta dans le vide avec son parachute, tandis que le capitaine Tapie était projeté hors de l'avion Près de l'appareil brisé on a retrouvé les corps du capitaine Tapie et de l'adjudant Roy, dont le parachute n'avait pu s'ouvrir. Tous deux avaient été tués sur le coup.

RÉVEILLEZ VOTRE FOIE
LIBÉREZ VOTRE BILE
SANS CALOMEL
et vous sauterez du lit
plus jeune chaque matin

Si vous êtes déprimé, aigri, écœuré le matin, sans goût pour votre travail, n'avalez pas toutes sortes de purgatifs violents et irritants : calomel (dangereux sel de mercure), rhum, magnésie, eulfate de soude, sels, etc... avec l'espoir qu'ils vont vous rendre plein d'entrain et rayonnant de santé. Ils ne peuvent pas le faire.

Ils vous bouleverseront seulement, irriteront vos intestins, sans atteindre la cause. Le responsable de votre misérable état, c'est votre foie, qui doit déverser chaque jour dans vos intestins plée d'un litre de bile (suc digestif) vers'ée.

Si cette bile arrive mal, la digestion se fait pas. Les aliments se putréfient dans vos intestins. Vous souffrez d'alléeances de constipation et de diarrhées, de migraines, nausées, mauvaise haleine, vilain teint. Tout votre organisme est empoisonné. Vous êtes mal fichu.

Ce sont les Petites Pilules Carters pour le Foie qui seules vous garantiront l'afflux de bile indispensable et arrêteront cet empoisonnement. Elles toutes deux merveilleux extraits végétaux, doux et bienfaisants. Demandez Petites Pilules Carters chaque soir vous assureront : heureuse digestion, bon moral, énergie débordante. Vous serez d'attaque.

Prenez dès aujourd'hui les PETITES PILULES CARTERS POUR LE FOIE. Ttes pharm. Modèle de poche (40 pilules) Fr. 9.75. Triple flacon Fr. 22.50.
9342

LE VERDICT DU PROCÈS DU SCHUTZBUND DE VIENNE

La Cour d'assises de Vienne a rendu son verdict dans le procès contre les chefs du Schutzbund socialiste, accusés de haute trahison pour participation active aux journées sanglantes de février 1934.

Le commandant Eifler, chef d'Etat-Major du Schutzbund, et le capitaine Loew, prepose à l'armement et au matériel explosif, ont été condamnés respectivement à 18 et à 15 ans de réclusion. Cinq de leurs principaux collaborateurs sont condamnés, l'un, à 12 ans, les 4 autres à 10 ans de la même peine. Treize accusés sont condamnés à des peines s'échelonnant d'un an à 8 ans de prison. Un seul est acquitté.

La défense demandera la révision du procès du Schutzbund pour tous les inculpés condamnés à plus d'un an de prison.

MORT DE M. R. GODEFROY CONSEILLER A LA COUR DE CASSATION

M. Robert Godefroy, conseiller à la Cour de cassation, vient de mourir à l'âge de 68 ans. Il était né le 5 juin 1867 au Havre. Avocat à Paris, secrétaire à la Conférence, il devint en 1898 chef adjoint au cabinet du garde des Sceaux. A partir de ce moment, il fit sa carrière dans la magistrature. C'est lui qui, avocat général, fut chargé de requérir la condamnation à mort de Landru à la Cour de Versailles, en février 1922. Depuis octobre 1925, il était conseiller à la Cour de cassation à Paris.

BON
gratis pour recevoir gratis et franco, la brochure "La Santé féminine", par le Dr Léon Fontaine et le Dr Coufon, des Facultés de Médecine de Toulouse et de Paris.

POUR SA SANTÉ
POUR SA BEAUTÉ
POUR SON BONHEUR

LA FEMME doit prendre un soin méticuleux de son hygiène intime, son état général dépendant de celui de ses organes.
La GYRALDOSE, antiseptique potentiel, lui est, de ce fait, indispensable.

GYRALDOSE
tue les germes microbiens
La boîte (40 comprimés) 10 frs. Tres pharmacies Chatelain, 2, rue de Valenciennes, Paris.
9400

Comment les « Stars » défendent leur « sex-appeal »

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Comme ces sports échevelés, sont encore suivis d'un sérieux exercice de culture physique, et que le corps de nos Vénus passe ensuite un long moment entre les mains expertes de masseurs privilegiés, on conçoit que l'heure du travail arrive assez rapidement. Là, il faut encore perdre une demi-heure ou une heure à des préparatifs indispensables pour entrer sur le « set ». Sans parler de la fantaisie du metteur en scène, qui, pour ne pas courir le risque de « faillir attendre » se charge sans vergogne de faire désespérer, sans galanterie aucune, les femmes les plus ravissantes.

Lorsqu'après une pose épuisante, après avoir répété vingt fois le même geste, la « star » célèbre a perdu une grande partie de son activité. Lasse, elle n'aspire qu'au repos et c'est sans grand enthousiasme qu'elle monte dans son automobile rendre visite à ses amies ou rentre chez elle pour se préparer à les recevoir.

Travail ou plaisir ?

Des « parties » interminables et nocturnes ? Pas le moins du monde. Les jeunes femmes savent trop bien qu'une seule nuit de débauche gâcherait à jamais leur forme physique, porterait atteinte à la sacro-sainte ligne et leur ferait perdre leur place.

Or, à Hollywood une « star » ne lui guère plus de cinq ans et c'est dans ce laps de temps qu'elle doit amonceler sa fortune. Il s'agit de ne pas commettre de sottise, le temps est précieux. Les soirées trop alcoolisées, les nuits parfumées et capiteuses, les salons dont on s'évade si aisément à deux, tout cela certes existe. Mais, ce n'est pas dans le monde des « stars » que se trouvent, à Hollywood, les gens qui s'amusent trop bien !

(Reproduction interdite).

VIENT DE PARAITRE
ANNUAIRE GENERAL DE LA SOMME
Prix 37 fr. (Port 3,45)
ANNUAIRE GENERAL DE L'OISE
Prix 35 fr. (Port 2,65)
En vente chez tous les Libraires et chez l'Editeur, 1, rue Rousseau à Amiens.
263

UNE FEMME JUGE A CONDAMNÉ A MORT SIX BANDITS, A MOSCOU

D'après le correspondant du « Daily Express » à Moscou, six bandits ont été condamnés à mort, hier, par la femme-juge Maria Kireyeva Immédiatement après la sentence, ils ont été alignés dans la cour du tribunal et fusillés.

APRÈS LA CATASTROPHE DE BOLOBO

Les corps du Gouverneur RENARD et de ses compagnons ont été ramenés en France

Le paquebot « Foucauld » qui ramenait en France les corps du gouverneur général Renard, de Mme Renard, du commandant Bonningue, du capitaine aviateur Goulard, de l'adjudant-chef Ditte, du sergent-chef Saune et du sergent Guittard, victimes de l'accident d'avion de Bolobo, est arrivé à Bordeaux hier matin, à 8 h. 40.

Après avoir rendu hommage à bord aux familles des victimes, les autorités officielles ont quitté le paquebot et sont venues prendre place sur le quai de débarquement devant la gare maritime. Auprès d'eux se trouvaient les délégations d'officiers et sous-officiers de l'aviation et des troupes coloniales, les sociétés d'anciens combattants de la métropole et des colonies, avec leurs drapeaux ; des délégués de différents groupements patriotiques.

UN TYPHON AU JAPON

L' « Agence Rengo » annonce qu'un typhon s'est abattu hier matin sur un village de la préfecture d'Akita, au nord du Japon, et a détruit une quarantaine de maisons. Une jeune fille de 16 ans a été transportée par le vent jusque sur le toit d'une école ; elle est grièvement blessée.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Un agent de police boulonnais condamné pour vol

Louis Serret, agent de police à *Boulogne*, avait été poursuivi à la suite d'un vol de vélo. Il se trouvait le 20 octobre dernier dans un café de la place du Palais de Justice. A la porte de l'établissement avaient été laissés deux bicyclettes. Une demi-heure après le départ de l'agent, un consommateur, M. Pouilly constata que l'une des deux machines lui appartenant avait disparu.

Un mois plus tard, il la retrouva entre les mains d'un homme qui lui déclara l'avoir achetée cent francs à l'agent Serret. Interrogé, celui-ci affirma l'avoir lui-même achetée à un inconnu, puis revendue.

Le Tribunal de *Boulogne* acquitta Serret, prévenu de vol.

L'affaire est venue devant la Cour qui rend un arrêt motivé par de nombreux attendus.

Un ensemble de presomptions graves, dit cette décision, ne laisse aucun doute sur la culpabilité de Serret.

D'autre part, il n'est pas admissible qu'un agent de police ne se soit pas assuré de l'identité de l'individu qui lui vendait un vélo.

Enfin, les alibis invoqués par le prévenu ont été reconnus inexacts, des faux témoignages ont été constatés. La mauvaise foi de l'inculpé est donc évidente.

En conséquence, le jugement de Boulogne est réformé. Louis Serret est condamné à quatre mois de prison.

Fraude commerciale à Valenciennes

M. Louis Marmousez, fournisseur de l'Armée, fut poursuivi sous l'inculpation de fraude commerciale pour n'avoir pas mis le poids dans les denrées qu'il livrait au bataillon du 43e caserné à *Valenciennes*. Un capitaine lui en fit l'observation et fut traité de menteur par le prévenu. Marmousez fut condamné en Correctionnelle : pour fraude à 2 mois de prison, avec sursis et 100 fr. d'amende ; pour outrages, aux mêmes sanctions, avec confusion pour la prison.

Me Kah, défenseur de l'inculpé devant la Cour, rappelle qu'il s'agit d'une somme très minime, que « Marmousez est aussi le fournisseur du 15e R.A.C. où les meilleurs renseignements sont fournis sur son compte. M. l'avocat-général Vermullen requiert la confirmation des deux jugements de Valenciennes.

L'arrêt sera rendu le 9 mai.

Abus de confiance à Thiennes

Poursuivi pour abus de confiance, Emile Caplain, de *Thiennes*, près d'*Aire-sur-la-Lys*, fut condamné par le Tribunal Correctionnel d'*Hazebrouck* à trois mois de prison.

Après plaidoirie de Me Kah et intervention du Ministère public, *la Cour renvoie l'arrêt au 9 mai.*

Contrebande de denrées alimentaires à Boeschepe

Jérôme Declercq, poursuivi pour la contrebande des volailles et du café à *Boeschèpe*, fut acquitté du chef d'importation de volailles et condamné à 8 jours de prison et 500 francs d'amende pour contrebande de café par le Tribunal d'Hazebrouck

M. l'avocat général Vermullen déclare que Declercq est un professionnel de la fraude. Il s'élève contre l'acquittement dont le prévenu a bénéficié pour l'importation de 813 kilos de volailles et il demande à la Cour de retenir les deux faits reprochés au prévenu.

Me Martel, de St-Omer, défend l'inculpé.

Arrêt à huitaine.

"Votre palais... et votre estomac savent bien distinguer un merveilleux Château-Yquem d'une aigre piquette. Soyez sûr que votre moteur éprouve toute la différence qui sépare **Mobiloil**, lubrifiant de haute qualité, d'une huile médiocre, simple sous-produit de distillation."
Mobiloil
9336

Le Ministre des P. T. T. a suspendu de leurs fonctions 190 facteurs de Nice

Le ministère des P. T. T. communique la note suivante :

« On mande de Nice que, jeudi matin, à 7 h. 10, les opérations de piquage étant terminées, 190 facteurs titulaires ou auxiliaires, ont quitté leur service et se sont rassemblés dans la cour intérieure de la Recette principale, refusant d'assurer la distribution, fermant les portes extérieures et chantant l'Internationale. Le prétexte de cette cessation de travail est la suppression des renforts d'hiver.

« Dès qu'il a eu connaissance de ces faits, M. Georges Mandel, ministre des P.T.T., a donné l'ordre de suspendre de leurs fonctions tous les agents titulaires ou auxiliaires qui ont participé à ce mouvement.

» Il a, d'autre part, pris des mesures pour que la distribution du courrier soit tout de même rapidement assurée. »

Deux ambulants récompensés

Le ministère des P. T. T. communique : « Lors du déraillement du Pyrénées-Côte d'Argent à Marcheprime, deux ambulants des P.T.T. de la ligne des Pyrénées, MM. Dubourg et Sarniguet, bien que fortement contusionnés, ont continué à assurer sans interruption leur service. Dès qu'il a eu connaissance de cette magnifique attitude, M. Mandel, ministre des P. T. T., leur a décerné la médaille d'honneur des P. T. T. »

DANS LA POLICE

Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale : **M. Lecoin Joseph-Antoine**, inspecteur stagiaire de police mobile à la 3e brigade régionale à **Lille**, est nommé inspecteur stagiaire de police spéciale à Digne (Basses-Alpes) et détaché à Barcelonnette (même département) en remplacement de M. Duboué (intérêt de service).

M. Goussemacker Alfred-Louis, inspecteur principal de police spéciale de 1re classe, officier de police judiciaire à **Feignies** est nommé, en la même qualité, à **Douai** (même département), en remplacement de M. Boale (intérêt de service).

Les dispositions de l'arrêté du 28 décembre 1934, nommant inspecteur stagiaire de police spéciale à **Dunkerque, M. Martin** Maurice-André, inspecteur stagiaire de police spéciale à Modane (Savoie) sont et demeurent rapportées.

Les dispositions de l'arrêté du 16 février 1935, nommant inspecteur stagiaire de police spéciale, à **Valenciennes, M. Guilbert** Emmanuel-Alcide-Dominique, candidat militaire admis, sont et demeurent rapportées.

Les dispositions de l'arrêté du 2 mars 1935, nommant inspecteur stagiaire de police spéciale à **Douai, M. Boels** André, candidat militaire admis, sont et demeurent rapportées.

Les dispositions de l'arrêté du 2 mars 1935, nommant inspecteur stagiaire de police spéciale à **Feignies, M. Le Quellec** Edouard-Yves-Marie-Hyacinthe, candidat militaire admis, sont et demeurent rapportées.

Les dispositions de l'arrêté du 16 février 1935 nommant inspecteur stagiaire de police mobile à la 2e brigade régionale à **Lille, M. Detrie** Martial-Robert, candidat militaire admis, sont et demeurent rapportées.

Sont nommés inspecteurs stagiaires de police spéciale aux résidences ci-après désignées, les candidats militaires admis dont les noms suivent :

MM. **Santegrit Julien-François**, à **Valenciennes** ; **Fécossé** Nicolas, à **Feignies** ; **Kleine** Paul-Emile, à **Feignies** ; **Le Bichie** Marcel-Théodore, à la 2e brigade régionale, à **Lille** ; **Mirouse** Albin, à la 2e brigade régionale à **Lille** ; **Degranga** Henri, à la 2e brigade régionale, à **Lille**.

PAS DE FOYER HEUREUX
sans poste de T.S.F.
:: ONDIA ::
de 1.300 à 2.500 frs
O. Duquesnoy, concessionnaire exclusif P.-d.-C., Aisne, Oise, à Hénin-Liétard (P.-d.-C.).
4679

BIBLIOGRAPHIE

L'ORATEUR PAR LE DOCTEUR A. WICART

L'Orateur qui vient de paraître aux éditions Vox est le second des trois ouvrages, du créateur de la « Phonologie » le Docteur Wicart, qui composent la collection intituleé « Les Puissances vocales ». Celle-ci est complète avec «Le Déclamateur» en un volume et « Le Chanteur » en deux volumes.

L'Orateur est le premier ouvrage aussi largement conçu, qui unit les connaissances et les découvertes personnelles de l'auteur sur la Science de la Parole avec les données universelles sur l'Eloquence dans tous les genres et dans tous les pays.

L'Orateur en effet, est un moyen d'enseignements complet pour les futurs orateurs de toutes langues, un guide sûr pour qui doit parler beaucoup ou en public : politiciens, avocats, ecclésiastiques, professeurs, conférenciers, dirigeants de sociétés, chefs d'industries, tous parleurs au phono, T.S.F., cinéma, etc...

L'Orateur honore d'une éclatante « collaboration circonstancielle » avec la préface de M. le Ministre de l'Education Nationale, avec les précieuses originales accordées ici, sur leur art oratoire, par les plus grands « praticiens » actuels de l'éloquence politique, judiciaire, religieuse, conférencière, scientifique, etc...

L'Orateur, deux volumes brochés de 842 pages illustrées de 33 dessins et de 73 photographies est en vente au prix de 40 fr. aux Editions Vox, 92, avenue de Wagram, à Paris.

JUSTICE DE PAIX

De 1re « Officiel » : Est élevé à la 1re classe à dater du 1er mai 1935 :

M. Lémery, juge de paix de Denain et Bouchain. — Est élevé à la 2e classe à dater du 1er mai 1935 : M. Mansuy, juge de paix de Vimy.

FOIRE COMMERCIALE DE LILLE

STANDS A VISITER

Hall C

STAND 446

Le CIDRE PERLÉ de SOLESMES

vous invite à venir le déguster
Il vous présentera ses frères *Perlux et Perlor*
HABILLAGE CHAMPAGNE

Hall F

Les Etablissements ARMAND, 130 rue du Molinel : Tél. 57-11 Lille, présentent les derniers perfectionnements des réchauds LILOR au gas d'essence, solidité, élégance, simplicité, et prient leurs fidèles clients d'examiner les appareils exposés avant de fixer leur choix. Démonstration de Primagaz LILOR, le butane français dans toutes les applications : **Réchauds-Fours, Cuisinières, Chauffe-Bains**, etc... Certainement une visite s'impose.

STANDS 1045 - 1047

Ét' A. VERDONCQ
17, RUE FERRER, THUMESNIL
Cuisinières « Canicule » pour chauffage central, distribution d'eau chaude, Cuisinières au **Mazout**. Spécialité de grandes Cuisinières au Mazout pour Restaurants, Pensionnats, Hôpitaux, Armée, Marine, etc...

Air libre

La Maison LEROY-MERLIN AU STOCK AMÉRICAIN
— 79, rue de la Gare, NŒUX —
expose pour la première fois à la Foire.
Vous trouverez à son **Stand, son chalet fibro-ciment, son garage, ses clapiers**, un échantillonnage des Articles qu'elle vous propose plusieurs fois par semaine dans ce journal et tous renseignements utiles concernant prix et livraisons.

UNE GRANDE RÉUNION ARTISANALE A HAZEBROUCK

On nous communique :

« La Fédération des Artisans du Nord de la France organise une grande réunion artisanale à **Hazebrouck** le lundi de Pâques 22 courant, dans une salle de l'Hôtel de Ville, à 10 h. du matin (heure légale). Y prendront la parole : M. Robert **Leleu**, président de la Fédération des Artisans du Nord de la France qui traitera de la doctrine corporative et régionaliste de l'Artisanat et du rôle des Chambres de Métiers ; **M. Delrous**, secrétaire général fera une causerie sur les questions fiscales artisanales et exposera aux artisans le résultat de la brillante campagne menée par le Fédéraltou contre l'arbitraire d'une fiscalité excessive résultant des décrets-lois de juillet 1934 : **M. Dumont**, président du Syndicat des Artisans du Bâtiment de Lille donnera un aperçu des remèdes à apporter à la crise qui atteint les artisans du Bâtiment.

« La Section Artisanals d'Hazebrouck affiliée à la Fédération des Artisans du Nord de la France fait un appel pressant après de tous les artisans de la région pour qu'ils assistent à cette réunion.

« La permanence qui habituellement a lieu le lundi 16, rue de Lille, n'aura pas lieu le 22 par suite de la grande réunion ».

Caisse de Compensation Professionnelle des Industries Polygraphiques du Nord

L'Assemblée Générale annuelle de la Caisse de Compensation Professionnelle des Industries Polygraphiques du Nord a eu lieu le mercredi 10 courant, à la Bourse du Commerce de Lille, sous la présidence de M. V. BOUSSEMART, entouré de MM. H. LANGLAIS et G. PRIERE, vice-présidents ; MM. J. DUBAR, secrétaire-trésorier, et G. DE VERICOURT, secrétaire-adjoint ; MM. POLVENT, le chanoine MOCHE et J. CHEVALIER, administrateurs. M. DEHON, administrateur, absent de Valenciennes, s'était fait excuser.

Le rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Caisse en 1934, présenté par M. A. ARTZET, directeur, a fait ressortir la progression constante de la Caisse qui comptait, lors de sa fondation, 131 adhérents, groupant 4.445 salariés, 1.133 allocataires et 1.750 enfants bénéficiaires, alors qu'au 31 Décembre 1934, ses effectifs atteignaient déjà les chiffres appréciables suivants :

201 adhérents.
4.822 salariés.
1.229 allocataires.
1.871 enfants bénéficiaires.

A ces familles, il a été versé, du 1er Février au 31 Décembre 1934, 612.250 francs d'allocations

Depuis le début de 1935, les effectifs se sont encore accrus très sensiblement. L'Infirmière de la Caisse a visité 327 familles pendant le quatrième trimestre 1934 et, durant la même période, 7.600 francs de primes de naissances ont été versées aux familles rattachées à la Caisse.

Bien que la Caisse n'en soit encore qu'à sa première année d'existence, elle enverra déjà en 1935 environ 100 enfants en colonies de vacances, soit à la mer, soit à la campagne.

Divers autres avantages extra-légaux ont encore été accordés au personnel des adhérents, notamment des allocations de bienfaisance, attribuées à des familles nécessiteuses, mais ne réunissant aucune des conditions donnant droit aux allocations familiales.

En fin de reunion, les administrateurs sortants ont été réélus à l'unanimité.

CAISSE DÉPARTEMENTALE DE COMPENSATION POUR LE PAIEMENT DES ALLOCATIONS FAMILIALES

Le Conseil d'administration de la Caisse départementale de compensation pour le paiement des allocations familiales, a tenu sa première réunion jeudi à 14 h. 30, dans l'une des salles de la Préfecture, sous la présidence de M. Guillon, préfet du Nord.

Assistaient à la séance, M. Couteaux, député du Nord, secrétaire du Conseil général, maire de Saint-Amand ; M. Meurillon, conseiller général, maire de Comines ; M. Planque, secrétaire général de la mairie de Lille, représentant M. le maire de Lille ; M. Dereuse, conseiller général, maire de Lomme ; M. Duriez, maire de St-Pol-sur-Mer ; M. Notteghem, maire de Bruille-St-Amand ; M. Damiens, chef de bureau à la recette municipale de Cambrai ; M. Cassagneveaux, garde champêtre à Lys-les-Lannoy ; M. Lalouste, ouvrier paveur à Faches-Thumesnil ; M. Eymard, chauffeur au collège de Cambrai.

M. Dannay, maire de Roost-Warendin, s'était excusé.

M. le Préfet fait devant l'assemblée un exposé sur les origines, l'objet et le mode de fonctionnement de la caisse. Il rappelle que le Conseil d'administration, placé sous sa présidence, est composé de M. le trésorier payeur général, de M. le maire de Lille, de deux représentants du Conseil général, de quatre représentants des maires, vice-présidents de Commissions administratives et des chefs d'établissements adhérents, de deux représentants de chaque catégorie d'allocataires.

Il procède à l'installation des membres élus ou nommés, il remercie M. le trésorier payeur général et M. le Maire de Lille d'avoir bien voulu se faire représenter.

M. le Préfet invite ensuite l'assemblée :

1° A constituer son bureau, qui doit être composé d'une vice-président et d'un secrétaire :

2° A désigner un administrateur de l'arrondissement de Lille comme administrateur délégué, qui sera chargé d'examiner les cas litigieux qui lui seront soumis par le service administratif de la caisse.

Le bureau est constitué comme suit :

M. Couteaux, député, est nommé vice-président de la caisse.

M. Damiens, chef de bureau à la Recette municipale de Cambrai, est nommé secrétaire.

Le Conseil d'administration désigne ensuite M. le maire de Lille ou son représentant, comme administrateur délégué.

Il est ensuite procédé à l'examen du projet de budget pour les neuf mois restant à courir pour l'année 1935, les allocations familiales commençant à être payées à dater du 1er avril. Les propositions de M. le Préfet sont adoptées, elles ont du reste, un caractère purement prévisionnel.

L'examen d'un projet de contrat présenté par une caisse de compensation privée, est renvoyé à l'étude au bureau de la caisse, avec un vœu présenté par les représentants des allocataires tendant à la nomination d'un délégué nouveau pour les allocataires de 1re catégorie.

La séance est levée à 15 h. 30.

CHEZ LES SAPEURS-POMPIERS

Par décret en date du 30 mars 1935, ont été nommés aux grades ci-après dans les corps de sapeurs-pompiers communaux :

AISNE. — MM. Cordier Adrien, sous-lieutenant à Frières-Faillouel ; Camus Pierre, sous-lieutenant à Voyenne.

NORD. — MM. Cazin Marcel, sous-lieutenant à Vieux-Condé ; Bernard André, sous-lieutenant à Vieux-Condé ; Duhem Georges, sous-lieutenant à Anby.

PAS-DE-CALAIS. — MM. Leloug François, sous-lieutenant à Givenchy-en-Gohelle ; Collet Fernand, sous-lieutenant à Billy-Montigny.

LES ÉCOLIERS D'HASNON ONT VISITÉ HIER LA FOIRE COMMERCIALE ET NOTRE MAISON

Les ecoliers d'HASNON à la Foire Commerciale de Lille entourant M. LOUIS-LOUIS, Maire, DUMEZ, Directeur d'Ecole et Mme HENNEVIN, Directrice d'Ecole que l'on voit au centre du dernier plan.

Quatre-vingt-dix-neuf enfants de la commune d'Hasnon sont venus jeudi visiter la Foire Commerciale de Lille. Il s'agissait d'écoliers de l'école Juste Monnier. Ces enfants étaient conduits par MM. LOUIS-LOUIS, maire d'Hasnon ; DUMEZ, directeur de l'école Juste Monnier ; Mme HENNENIN, directrice de l'école ; Mmes DUMEZ et LENGLIN, institutrices ; MM. PETIT, conseiller municipal ; VENDEVILLE, DELCROIX, DUSSART, étaient également présents.

Les enfants, après un excellent banquet au restaurant de la Foire Commerciale, visitèrent cette vaste entreprise.

Ils furent ensuite en notre grande maison du « Réveil du Nord », où ils furent accueillis par M. PARIS, ingénieur, chef des services techniques. Ils visitèrent en détail nos divers ateliers, s'intéressant au plus haut point au fonctionnement de nos nombreuses machines ultra-modernes, dont en leur expliqua le fonctionnement.

FEUILLETON DU 19 AVRIL 1935. — N° 48

LA FEMME DE L'AUTRE

PAR PAUL ROUGET

Qu'il pourrait à la longue obtenir son pardon.

Il ne tenta plus rien pour la retenir... Mais il restait toujours très pâle.

Une heure plus tard, les malles étaient terminées.

Le chirurgien eut une dernière prière :

— Inès, il en est temps encore, ne faites pas cette folie, restez.

— Je pars, déclara-t-elle.

— Où allez-vous ?... Que ferez-vous ?

— Que vous importe !

— Je vous en supplie.

— Nous ne sommes plus rien l'un pour l'autre... plus rien que des étrangers...

— Ce n'est pas possible... Inès... je vous aime... Je ne pourrais plus vivre sans vous... Que faut-il donc faire pour vous prouver que je suis sincère ?

— Vous taire et m'oublier.

Elle ne tremblait plus... Mais il y avait pourtant toujours de la fièvre et du désespoir au fond de ses yeux.

Il dit encore :

— Je vous suivrai... je vous retrouverai... je vous sauverai.

— A la première tentative que vous ferez pour venir à moi, je vous jure, sur ce que j'ai de plus sacré au monde, que je dénonceral votre crime à la justice. J'en appellerai au témoignage de votre ami Verteuil... Et vous ne vous en prendrez qu'à vous si vous êtes condamné.

Elle se tut.

Le crépuscule tombait, noyait la pièce d'une pénombre qui s'épaississait de minute en minute... Des croassements de corneilles qui, parmi les arbres du voisinage, étaient en quête d'un gîte pour la nuit, troublaient seuls le grand silence.

De nouveau la jeune femme sonna, puis donna des ordres pour qu'une voiture du dehors fût retenue et amenée à la grille. Elle pria aussi la soubrette de faire monter deux domestiques pour emporter les malles.

Durant un instant, les époux se trouvèrent seuls....

Mais ils ne parlèrent pas tout d'abord.

Servières s'était assis dans un fauteuil. Il avait appuyé son front sur sa main. Il semblait en proie à une douleur profonde.

Ce ne fut que lorsqu'on perçut dans les escaliers le bruit des pas des domestiques qu'il supplia :

— Dites-moi seulement où vous allez.

— Vers mon destin...

— Mais si ce destin nous remet en présence.... consentirez-vous à oublier le passé et à pardonner.

— Jamais.

Ce fut son dernier mot.

Deux valets entraient.

Chacun d'eux chargea une malle sur ses épaules... Ils furent intrigués par l'attitude bizarre des époux. Mais ils gardèrent pour plus tard leurs remarques... Ils sortirent.

Tout de suite derrière eux la créole gagna la porte...

Au seuil elle entendit encore prononcer son nom :

— Inès...

Elle ne répondit pas... elle s'engagea dans le couloir conduisant à l'escalier.

Le chirurgien s'était redressé.

Il fut pour s'élancer derrière elle... pour la suivre là où elle se rendait.

Mais à ses oreilles bruissait encore la déclaration de la jeune femme :

— A la première tentative que vous ferez pour venir à moi, je vous jure... sur ce que j'ai de plus sacré au monde, que je dénonceral votre crime à la justice...

Il revit l'éclat de ses yeux implacables.

Et il songea :

— Elle ferait comme elle l'a dit

Il resta là, désemparé un instant... lui homme fort... qui s'était promis de dompter le sort et de l'asservir.

...Humilié... vaincu...

Pourtant après quelques secondes il eut un redressement des épaules et il s'approcha de la fenêtre qu'il entr'ouvrit.

En bas, dans la grisaille du crépuscule, enveloppée d'un grand manteau sombre, Inès s'éloignait vers la grille.

...Elle s'éloignait de son même pas raide... décidé... et sans retourner la tête.

Servières entendit l'un des domestiques demander respectueusement :

— Madame part pour longtemps ?

Question à laquelle elle répondit :

— Oui... pour très longtemps...

Et puis il perçut, quelques secondes plus tard, sa voix ferme et décidée pareillement, qui jetait cet ordre au cocher de la voiture sur laquelle les malles vrenaient d'être chargées :

— A la gare de Lyon.

Et il se demanda avec une douleur infinie... un déchirement de tout son être... une souffrance atroce et qu'il n'avait encore jamais éprouvée jusque-là :

— Ne la reverrai-je donc plus jamais ?

Les yeux fermés, appuyée dans un coin de la voiture, la malheureuse était emportée vers la gare de Lyon.

Où voulait-elle donc se rendre ?

Etait-ce vers quelque ville lointaine... vers la Côte d'Azur... vers les pays de soleil et de sourire où déjà s'étaient donné rendez-vous les heureux de la terre ?

Non... pas un instant elle n'avait songé à quitter Paris ce soir.

Elle avait auparavant un devoir à remplir, une faute à réparer.

Après... plus tard... elle réfléchirait... elle verait de quel côté... sur quelle triste route elle devrait diriger ses pas...

Alors, pourquoi avait-elle jeté cette adresse au cocher ?

Parce qu'elle ne voulait pas prononcer devant les domestiques le nom de l'hôtel auquel elle allait se faire conduire.

...Hôtel sur le choix duquel d'ailleurs elle n'était point encore fixée.

Ce qu'elle désirait surtout, pendant quelques jours... c'était se cacher... se dérober à toute rencontre... importune : vivre seule avec son chagrin...

...Son chagrin qui, très vif... très violent... très profond... tout d'abord vite s'était atténué... en ce qui concernait sa situation propre tout au moins

Oui... si une partie des révélations qui lui avaient été faites — celle du crime commis sur Roger — continuait à la torturer... cette séparation à laquelle devant l'indignité de Georges Servières elle s'était aussitôt résolue, cette séparation était plutôt pour elle une sorte de soulagement.

Il lui semblait qu'elle respirait à présent plus librement.

La contrainte qu'elle s'imposait pour répondre aux tendresses... aux fausses tendresses de cet homme, formait pour elle un supplice inimaginable auquel, de ce jour, elle allait échapper.

Oui... elle s'évadait d'une situation atroce... à laquelle la veille encore elle ne voyait plus d'autre issue que la mort.

Elle redevait maîtresse d'elle-même... maîtresse de son cœur et de son corps.

Rue de Lyon, elle avisa la façade d'un hôtel modeste, certes, mais qui semblait cependant confortable et propre.

Elle fit arrêter la voiture... et paya le cocher.

Un instant plus tard elle était installée... elle, la richissime créole... dans une humble chambre de cet hôtel...

...De cet hôtel où elle n'était exposée à nulle rencontre ennuyeuse.

... Où... personne, certes, ne la reconnaîtrait...

Elle put à peine dîner... La nuit qu'elle passa fut pleine de tristesse et d'anxiété.

Le lendemain, les résolutions qu'elle avait prises n'avaient pas changé...

Tout d'abord elle allait s'acquitter de ce qu'elle jugeait être pour elle une obligation... un devoir.

Les remords qu'elle ressentait ne s'apaiseraient qu'à cette condition.

Il faisait une jolie journée de fin d'hiver. Un pâle et doux soleil glissait ses rayons d'or blond à travers les éclaircies d'un ciel encore nuageux. Déjà une tiédeur palpitait parmi cette clarté. Au lointain... trop loin encore !... on sentait venir le printemps.

De bonne heure Inès fut debout.

La fenêtre de sa chambre était irradiée de ce soleil matinal. D'étincelantes arabesques de givre formaient aux vitres des dessins fantastiques.

La jeune femme se fit conduire rue Laugier.

Justement, la concierge était à la porte de sa loge lorsque le fiacre qui amenait Inès stoppa dans la rue.

La grosse femme vit descendre cette jeune dame au visage caché sous une voilette... cette jeune dame dont la tournure élégante lui était complètement inconnue, et elle se demanda, la voyant franchir la porte cochère :

— Pour qui vient-elle ici ?

La créole s'avancait.

— Madame, demanda-t-elle, est-ce bien dans cette maison qu'habite monsieur Roger Darmont ?

— C'est bien ici qu'il habitait, répondit la concierge, flattée du ton assez respectueux qu'avait pris cette belle dame pour lui parler.

— Qu'il habitait... dites-vous ?

— Oui... car monsieur Darmont n'est plus à Paris ?

— Comment ? M. Darmont a quitté Paris ?

— Il y a une huitaine de jours.

— Mais madame Darmont ?

(A suivre)